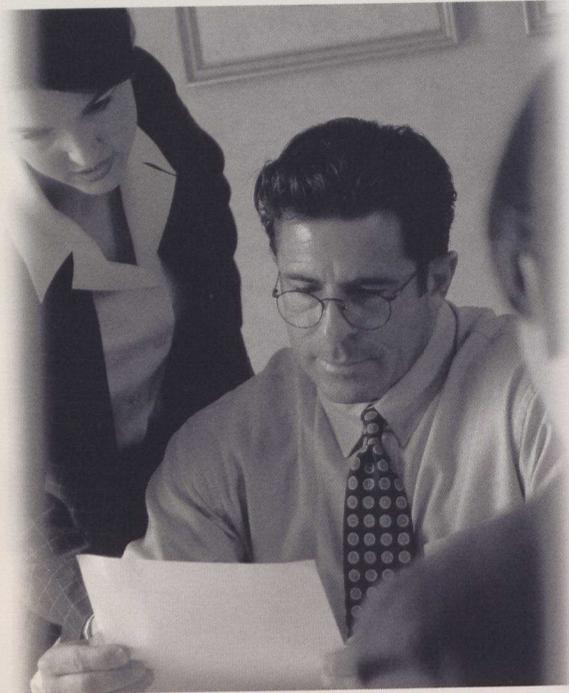


Le Programme de développement des marchés d'exportation est l'un des éléments de la stratégie canadienne de développement du commerce international. Il vise à contribuer à l'amélioration de la performance du Canada sur les marchés internationaux en préparant les petites sociétés à exporter et à percer de nouveaux marchés à l'étranger, contribuant ainsi à stimuler la production et la création d'emplois au pays. Cette année était la quatrième année d'application de ce programme depuis qu'il a été réorienté vers les petites entreprises suivant les recommandations formulées par le Comité de la promotion du commerce international (le comité Wilson) en 1994.



Le partenariat du PDME avec les milieux d'affaires canadiens constitue donc un investissement dans les entreprises déterminées à développer des marchés d'exportation. Il s'agit non pas d'une subvention, d'un prêt ou de fonds auxquels l'entreprise a droit, mais plutôt d'une contribution à rembourser en fonction des contrats obtenus ou des ventes additionnelles réalisées sur le marché cible grâce aux activités appuyées par le PDME.

Le PDME relève de la Direction du développement des exportations (TCE) de la Direction générale du Service des délégués commerciaux, Programmes et Services à l'étranger, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), et est administré conjointement avec Industrie Canada (IC) par l'entremise des Centres de commerce international régionaux. Au

Québec, les bureaux régionaux de Développement économique Canada pour les régions du Québec collaborent à l'exécution du Programme. Agriculture et Agroalimentaire Canada y contribue aussi par l'entremise de ses bureaux régionaux répartis dans tout le Canada.

Le PDME comporte quatre grands volets : Stratégie de développement des marchés, Entreprises novices à l'exportation, Soumissions pour projets d'immobilisations et Activités des associations commerciales.

Ce rapport présente les résultats obtenus pour chaque volet du Programme en 1998-1999 et est divisé en quatre parties : la première partie donne un aperçu de l'aide accordée dans le cadre de chaque volet du Programme; la deuxième partie présente les résultats du volet Entreprises; la troisième partie porte sur l'aide fournie par le Programme aux associations commerciales et la quatrième partie résume les conclusions d'un sondage effectué auprès de la clientèle du PDME en 1998-1999.

LAURÉATS DES PRIX À L'EXPORTATION

Chaque année en octobre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international décerne les « Prix d'excellence à l'exportation canadienne » à des entreprises canadiennes qui se sont distinguées par leurs exportations de produits ou services. Les entreprises lauréates sont mises à l'honneur dans des campagnes publicitaires nationales visant à souligner leur réussite et à encourager les autres exportateurs à les imiter. Parmi les 174 entreprises lauréates du Prix d'excellence à l'exportation canadienne, 152 avaient eu recours au PDME.